**Zeitschrift:** Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta

numismatica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Numismatische Gesellschaft

**Band:** 38-42 (1988-1992)

**Heft:** 151

**Rubrik:** Altes und Neues = Nouvelles d'hier et d'aujourd'hui

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Sondermünze 1988 – Olympische Bewegung

Demnächst wird eine Sondermünze mit einem Nominalwert von 5 Franken herausgegeben, die der olympischen Bewegung gewidmet ist. Der Sitz des Internationalen Olympischen Komitees (IOK) befindet sich seit 1915 in Lausanne. Die Münze aus Kupfernickel wird der Grösse eines Fünffrankenstückes entsprechen und am Rande ebenfalls die Worte DOMINUS PROVIDEBIT und 13 Sterne aufweisen.

Die vom Grafiker Roger Pfund, Genf, entworfene Münze erweckt die Vorstellung des Erdballs. Konzentrische Kreise, deren Mitte mit einem der fünf olympischen Ringe zusammenfällt, bilden den Hintergrund der Bildseite der Münze, die die Verbreitung der olympischen Bewegung in der ganzen Welt darstellt. Dabei verkörpert die Taube die Suche nach dem Weltfrieden.

Monnaie spéciale 1988 - Mouvement olympique

Une nouvelle monnaie spéciale d'une valeur nominale de 5 francs, consacrée au mouvement olympique, va être émise prochainement. Le Comité International Olympique (CIO) a son siège à Lausanne depuis 1915. La pièce en cupro-nickel aura la taille de la pièce courante de 5 francs et portera aussi sur la tranche la devise DOMINUS PROVIDEBIT accompagnée de 13 étoiles.

La monnaie évoque le globe terrestre. Le champ de *l'avres*, qui est structuré en cercles concentriques dont le centre coïncide avec l'un des cinq anneaux de l'emblème olympique, illustre le rayonnement du mouvement olympique à l'échelle planétaire. La colombe, qui est aux aguets et veille sur son action, traduit l'aspiration profonde à la paix dans le monde.

Av.



1:1



Rv.

Die Angaben 5 FR, CONFOEDERATIO HELVETICA, 1988, und der Buchstabe «B» (Kürzel des Prägeortes Bern) heben sich auf der Wertseite von sich verschlingenden Kreisen ab, die die Unabhängigkeit und die Solidarität der einzelnen Nationen darstellen. Auch diesem Motiv liegt das olympische Emblem zugrunde.

Die neue Sondermünze wird ab Dienstag, den 14. Juni 1988, bei den meisten Banken sowie, solange Vorrat, bei den Bankstellen der Schweizerischen Nationalbank erhältlich sein. Die Auflage ist wie folgt festgesetzt: 1026 000 Stück in normaler Ausführung und 68 500 Stück mit polierter Oberfläche.

Der Reinertrag aus dem Verkauf dieser Sondermünze wird zum Teil kulturellen Zwecken zukommen, die in Beziehung zum Sport stehen. In diesem Sinne hat der Bundesrat beschlossen, dass der Bund Gründungsmitglied des Olympischen Museums wird, dessen Bau in Lausanne vorgesehen ist.

Eidgenössisches Finanzdepartement Presse- und Informationsdienst (Pressemitteilung vom 26.5.1988) Le revers, qui reproduit une structure de cercles qui s'entrelacent et qui s'inspirent aussi de l'emblème olympique, illustre l'interdépendance et la solidarité des diverses nations. Y sont portées en surimpression les indications suivantes: 5 FR, CONFOEDE-RATIO HELVETICA, 1988, et la lettre «B» (sigle du lieu de frappe Berne).

Les modèles sont de Roger Pfund, graphiste, Genève.

Cette nouvelle monnaie spéciale sera en vente dès le mardi 14 juin 1988 auprès de la plupart des banques et, jusqu'à épuisement des réserves, également aux guichets de la Banque nationale. Le tirage s'élève à 1026 000 pièces en fleur de coin et à 68 500 pièces en flan bruni.

Le bénéfice de la vente de cette monnaie spéciale ira en partie à des fins culturelles en relation avec le sport. C'est ainsi que le Conseil fédéral a décidé que la Confédération deviendra membre de la Fondation du Musée olympique dont la construction est projetée à Lausanne.

Département fédéral des finances Service de presse et d'information (Communiqué de presse du 26.5.1988)

## 450° anniversaire de l'Université de Lausanne: médaille commémorative

A l'occasion du 450° anniversaire de l'Université de Lausanne, célébré en 1987, le Rec-

torat édite une médaille commémorative en argent et en bronze.







Rv.

Av.

Un dépliant publicitaire décrit la médaille officielle de ce prestigieux anniversaire en ces termes:

L'emblème du 450° reproduit sur l'avers de la médaille – argent ou bronze – symbolise à la fois la tradition et le renouveau:

- l'édifice de l'ancienne Académie fut construit de 1579 à 1587, en lieu et place des anciennes maisons qui avaient accueilli provisoirement la Haute Ecole. Aujour-d'hui, il abrite le Gymnase de la Cité.
- Le motif abstrait est le plan du second bâtiment des Facultés des sciences humaines (BFSH II), inauguré en septembre 1987.

En 1537 déjà, un an après la conquête bernoise et quelques mois après la «Dispute de Lausanne», le nouveau gouvernement crée la Haute Ecole de Lausanne, appelée aussi Académie.

Tel est l'acte de naissance de l'Université vaudoise. En 1558, l'Académie, au faîte d'une renommée rapidement acquise, compte 700 étudiants. Le Pays de Vaud à vocation plutôt agricole, sut développer dans les siècles suivants sa Haute Ecole, qui atteignit bientôt une renommée internationale. En 1890, l'Académie est transformée en Université et la Faculté de médecine voit le jour. 1970 marque le début du transfert des installations universitaires à Dorigny.

Le bénéfice réalisé par la vente des médailles commémoratives servira à alimenter le Fonds du 450° anniversaire pour la recherche scientifique. L'objectif est de réunir 10 à 12 millions de francs afin de préparer l'avenir. Le Fonds du 450° anniversaire pour la recherche scientifique fait l'objet d'un large appel auprès des entreprises et du grand public. Il a pour but de renforcer l'enseignement et la recherche universitaire, et notamment de:

- compléter les subventions du Fonds national de la recherche scientifique,
- faciliter l'organisation de colloques scientifiques,
- assurer la relève et faciliter les échanges internationaux,
- renforcer les publications de l'Université de Lausanne.

Le tirage de la médaille en argent est limité à 500 exemplaires numérotés. Son poids est de 115 g pour un alliage de 925 et un diamètre de 60 mm (prix fr. 250.-). Les dimensions de la médaille en bronze sont de 60 mm (prix fr. 60.-). Les médailles, accompagnées d'un certificat de garantie, sont présentées dans un écrin.

Elles peuvent être commandées à: Université de Lausanne, Presse et information, Bâtiment du Rectorat et de l'Administration centrale, 1015 Lausanne.

Anne Geiser